REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/106

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le **mardi 10 décembre à 18 heures 00,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 28 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 rue d'Arros à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. MOUNAUT

OBJET : SOCIAL - MSP ARUDY – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS FEADER

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Il est rappelé les démarches engagées depuis plusieurs mois avec les professionnels de la santé sur la Vallée d'Ossau afin d'accompagner un projet valléen structurant permettant d'une part de favoriser le maintien et l'arrivée de nouvelles activités de santé sur le territoire, d'autre part de développer des modes de prise en charge des patients de façon coordonnée, mutualisée et innovante.

Il est signalé à ce stade que l'association médico-sociale de la vallée d'Ossau s'est créée le 13 Septembre 2018, formalisant cette intention commune d'un projet d'organisation de santé de territoire qui sera articulé sur la base de 2 organisations locales distinctes sur Laruns et Arudy.
Le projet de santé de la vallée d'Ossau a été labellisé par l'ARS Régionale lors du comité régional des MSP du 18 Juin 2019 avec avis favorable à l'unanimité.

Du point de vue du portage immobilier relatif à ce projet, la Communauté de communes de la vallée d'Ossau a fait le choix de construire la MSP d'Arudy (les professionnels de Laruns ont exprimé leur souhait de gérer leur volet immobilier à titre strictement privé).

En conséquence, le présent projet de délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel du projet afin de solliciter les aides du FEADER dans le cadre de sa sous-mesure « Investissements dans les services de base pour la population rurale ».

REÇU
le 12 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TOTAL

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT	%
Charges foncières	416 500	DETR **	400 000	13.9
Dont acquisitions immobilières et frais	196 000	FNADT	100 000	3.5
Travaux bâtiment	2 041 536	REGION	200 000	6.9
Dont VRD	187 500	FEADER	527 285	18.3
Equipements divers	34 345	CONSEIL DEPARTEMENTAL *	500 000	17.4
Honoraires techniques	295 715			
Maitrise d'ouvrage	90 711	Emprunt	1 151 522	40
TOTAL	2 878 807	TOTAL	2 878 807	100

* hors acquisitions immobilières et frais induits
** hors VRD, aménagements extérieurs et mobiliers

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'investissement sur la base d'un coût total d'objectif de 2 878 807 € hors taxe ;

- ARRETE le plan de financement du projet ;

- SOLLICITE dans le cadre du Programme de Développement Rural Aquitain 2014/2020, une subvention FEADER correspondant à 18.30 % des dépenses éligibles ;

- PRECISE que la phase d'AMO est lancée et que la validation de l'Avant-Projet Définitif est prévu pour Mars 2020 et le dépôt de la demande de permis de construire pour Avril 2020 ;

- PRECISE que les dépenses correspondantes ont été inscrites sur le budget primitif 2019 de la CCVO ;

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions et de solliciter l'autorisation de préfinancer les travaux.

Le Président

Communauté de Communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON

REÇU

le 12 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE